

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TACTEE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 60 avenue de Verdun			Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 7 9 9 3 5 0 6 1 6 0 0 0 3 0			Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut 1	
			Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TOTAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TOTAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété: *			(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :			Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU TACTEE			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :106 000.....)		DA	106 000	106 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	10 600	10 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	712 487	454 467
	Report à nouveau		DH	121 660	121 660
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	57 098	258 020
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 007 846	950 747
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	45 093	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	45 093	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	51 867	99 352
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	130 516	138 454
	Instruments financiers à terme		D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	30 337	37 514
	Dettes fiscales et sociales		DY	84 464	89 990
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	439	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	10 775	
TOTAL (IV)		EC	308 398	365 310	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 361 337	1 316 057	
RENVOS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	282 409	313 676
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	196	461	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 361 337** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	197 735		3 160		5 216	195 679
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	197 735		3 160		5 216	195 679
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	30 630		3 399		11 230	22 799
	Matériel de transport	100 106					100 106
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	26 957		3 199		10 888	19 268
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	157 692		6 598		22 118	142 173	
FINANCIERES	Participations	378 019					378 019
	Créances rattachées à des participations	27 000				6 400	20 600
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	25 877		310			26 187
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	430 896		310		6 400	424 806
TOTAL		786 323		10 068		33 734	762 658

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		53 495	6 797	5 216	55 076
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		53 495	6 797	5 216	55 076
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		13 782	4 724	11 230	7 276
	Matériel de transport		34 852	16 659		51 512
	Matériel de bureau, mobilier		17 827	5 335	10 888	12 274
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		66 462	26 718	22 118	71 062
TOTAL			119 956	33 515	27 334	126 138

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		45 093		45 093
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		45 093		45 093
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL		45 093		45 093
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		45 093		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	20 600		20 600
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	26 187		26 187
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	251 408	251 408	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 781	4 781	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	195 556	195 556	
	Débiteurs divers	19 959	19 959	
	Charges constatées d'avance	49 258	49 258	
	TOTAL DES CREANCES	567 749	520 961	46 787
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	234	234		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	51 633	25 644	25 989	
	Emprunts et dettes financières divers	8 063	8 063		
	Fournisseurs et comptes rattachés	30 337	30 337		
	Personnel et comptes rattachés	3 436	3 436		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 968	14 968		
	Impôts sur les bénéfices	6 300	6 300		
	Taxes sur la valeur ajoutée	57 692	57 692		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 068	2 068		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	122 454	122 454		
	Autres dettes	439	439		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	10 775	10 775		
	TOTAL DES DETTES	308 398	282 409	25 989	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	47 176			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	462			

TACTEE
SAS au capital de 106 000 euros
Siège social : 60 AVENUE DE VERDUN 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, France
RCS VILLEFRANCHE-TARARE 799 350 616
(ci-après la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 JUIN 2026
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

TROISIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit le montant de 57 098,44 euros, de la manière suivante:

ORIGINE

Report à nouveau existant	121 660,24 €
Résultat de l'exercice	57 098,44 €
Total	178 758,68 €

AFFECTATION

Affectation aux autres réserves	99 758,68 €
Distribution de dividendes	79 000,00 €
Total	178 758,68 €

Le montant unitaire de dividende distribué s'élève à 0,75 euros. Le montant total à verser à l'Associé unique est ainsi de 79 000,00 euros.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

L'Associé unique reconnaît avoir été informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2026 sont soumis l'année de leur

versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'Associé unique constate conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts que les distributions de dividende suivantes ont eu lieu au cours des trois derniers exercices:

Actions ordinaires :

Revenus distribués	31/12/2025	N-1	N-2	N-3
Dividendes	79 000 €	0 €	50 000 €	40 000 €

L'Associé unique

Monsieur Philippe PLANA